

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 25 janvier 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, Luc Diotte et par conférence téléphonique, Éline Brière, Isabelle Nadon formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-01-08

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-01-09

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du avec l'ajout du point :

5.3 Partenariat avec la SADC pour le renouvellement du poste du commissaire industriel.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-01-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 janvier 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 11 janvier 2021.

ADOPTÉE.

A-21-01-11

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR -
PROJET ZONE D'INNOVATION EN BIOÉCONOMIE FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de contribuer financièrement au projet zone d'innovation initié par la Maison de l'entrepreneur de Mont-Laurier en versant la somme de 15 000 \$ par année, et ce, pour les 2 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 15 000 \$, pour l'année 2021, à l'ordre de la Maison de l'Entrepreneur, 601 rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1S8, à titre de contribution financière pour le projet zone d'innovation.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 15 000 \$, pour l'année 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE..

A-21-01-12

**AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ**

CONSIDÉRANT que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

CONSIDÉRANT que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la première version du projet d'entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de modifier certaines dispositions de la première version du projet d'entente, notamment afin de compléter les équipements SUMI par des systèmes de transport de blessés, de permettre l'acquisition et l'amélioration d'équipements SUMI et afin de fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13912-11-20) quant à l'adoption de la deuxième version de l'entente;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer pour et au nom de l'Agglomération ladite entente.

ADOPTÉE.

A-21-01-13

PARTENARIAT AVEC LA SADC POUR LE RENOUELEMENT DU POSTE DU COMMISSAIRE INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que le développement économique est toujours au cœur des priorités du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT la sollicitation et le démarchage du commissaire industriel auprès de diverses entreprises potentielles à venir s'installer dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers en cours et le projet d'implantation d'une zone d'innovation à Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT les compétences et le rôle de la Société d'aide au développement des collectivités d'Antoine-Labelle (SADC) dans le développement économique régional;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages pour l'agglomération de Mont-Laurier que la SADC demeure un allié dans la promotion du développement économique de la région;

CONSIDÉRANT le montage financier proposé entre les parties pour le renouvellement du mandat du commissaire industriel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le partenariat entre l'agglomération de Mont-Laurier et la Société d'aide au développement des collectivités d'Antoine-Labelle pour le renouvellement du mandat du commissaire industriel et les dépenses afférentes pour l'année 2021.

D'autoriser le maire, ou la mairesse suppléante, et la greffière, ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de l'agglomération, ladite entente de partenariat.

D'établir la participation financière de l'agglomération à 35 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2021.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements selon l'échéancier établi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-01-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire